DOSSIER

GILBERT, BARON DUFOUR (1769-1842), GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR. CINQUANTE ANS AU SERVICE DE LA FRANCE.

Jacques PEROT

Gilbert Jean-Baptiste Dufour, né à Chaumont-en-Bassigny le 18 mai 1769, fait partie de ces personnages qui, si notre pays n'avait pas connu, à la fin du XVIIIe siècle, les bouleversements que l'on sait, aurait peut-être terminé sa vie comme chanoine du chapitre de la collégiale Saint-Jean-Baptiste de Chaumont dans la Haute-Marne. C'était, apparemment, l'ambition de ses parents. D'origine modeste, son père, Louis, sacristain et organiste de la collégiale appartient à une longue lignée de laboureurs originaires de Semoutiers[1].

Du côté maternel, l'ascendance est plus urbaine. Marie Thoirey, sa mère, est la fille de Jacques, maître du corps des marchands de Bar-le-Duc, et de Marie Robert, sœur d'Antoine Robert, seigneur de Jubainville et de l'Aigle, tête d'une opulente et nombreuse famille de négociants[2].

La chance voulut que Mgr Gilbert de Montmorin de Saint-Hérem, évêque duc de Langres, soit en tournée de confirmation[3] lors de sa naissance et que ce soit lui qui baptisa le jeune Dufour, le 18 mai 1769, d'où une bénéfique protection épiscopale qui, après sa mort, fut reprise par Mgr de La Luzerne, son successeur. C'est ainsi que, le 5 juillet 1781, l'évêque de Langres lui conféra, à l'âge de douze ans, la première tonsure cléricale, condition de la collation d'un bénéfice à simple tonsure dont les revenus assuraient la charge de son éducation au collège de sa ville natale, tenu par la congrégation des Doctrinaires[4]. Travailleur,

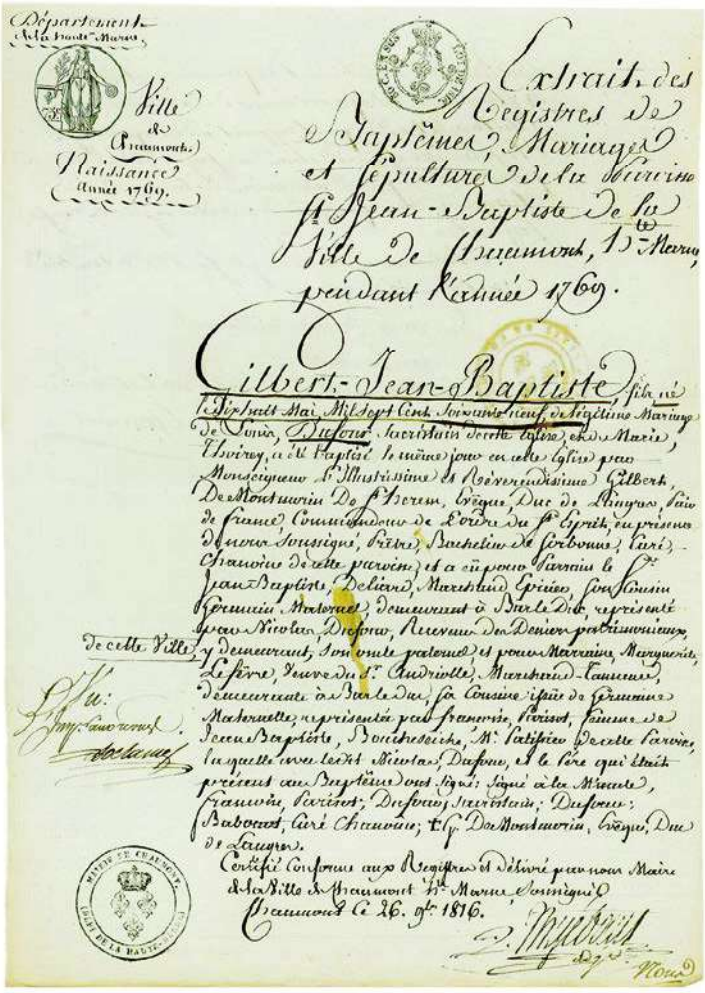
Département de la Haute-Marne
Ville de Chaumont
Naissance année 1769.
Extrait des Registres de Baptêmes, Mariages et Sépultures de la Paroisse St Jean-Baptiste de la Ville de Chaumont, Ht-Marne, pendant l'année 1769.
Gilbert-Jean-Baptiste, fils de Louis Dufour, sacristain de cette Paroisse, et de Marie Thoirey, a été baptisé le même jour en cette Eglise par Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Gilbert De Montmorin De St Herem, évêque, Duc de Langres, Pair de France, Commandeur de l'ordre du St Esprit, en présence du soussigné, Prêtre, Bachelier de Sorbonne, Curé Chanoine de cette paroisse, et a eu pour Parrain le Sr Jean-Baptiste Deliard, Marchand Grenier, Cousin Germain Maternel, demeurant à Bar-le-Duc, représenté par Nicolas Dufour, Neveu du Dénommé patrimonial, y demeurant, soi-disant paternel, et pour Marraine, Marguerite Lefèvre, veuve du Sr Audriolle, Marchand-Tanneur, demeurant à Bar-le-Duc, sa Cousine issue de Germain Maternelle, représentée par François Parisot, Femme de Jean-Baptiste Bouchesseiche, M. Satifier de cette Paroisse, laquelle avec ledit Nicolas Dufour, et le Père qui était présent au Baptême ont signé: signé à la Minute, François Parisot, Dufour, Sacristain; Dufour; Baboust, Curé Chanoine; et Cf. De Montmorin, Evêque, Duc de Langres.
Certifié conforme aux Registres et délivré par nous Maire de la Ville de Chaumont Ht-Marne soussigné
Chaumont le 26. 9br 1816.
De cette Ville
Vu:

Extrait de baptême de Gilbert-Jean-Baptiste Dufour, 1769, source : base de données Léonore.

1. Commune située à 11 km de Chaumont qui se situait dans la généralité de Bourgogne.
2. Famille dont l'un des fils, Jean, seigneur de Couvonges, sera maire royal de Bar-le-Duc sous Louis XVI et dont une branche sera anoblie par Charles X en 1826, en la personne de François-Xavier, officier de gendarmerie qui procéda, en 1816, à la perquisition qui permit de retrouver chez la veuve du conventionnel Courtois le testament et des souvenirs de Marie-Antoinette.
3. DECKER, Robert, Un bicentenaire «napoléonien» à Chaumont. Le Baron Gilbert Dufour, commissaire ordonnateur de la Garde Impériale, Pair de France, Maire de Metz (1769-1842). *Les Cahiers Hauts-Marnais*, 1970, n° 101.
4. Archives Dufour et Perot. Sous l'appellation *Papiers des familles Perot, Dufour et alliées*, ce fonds a été microfilmé par les Archives de la Moselle (1Mi 254-263).

sans doute ambitieux, Dufour y fait de très bonnes études et y acquiert une solide culture classique et historique qui transparaît tout au long de sa *Guerre de Russie*. On a gardé la trace de quelques-uns de ses prix : deuxième prix d'excellence en 1785, année de ses humanités et, en rhétorique, en 1786, deuxième prix d'excellence également et deuxième prix d'art oratoire.

Après ses études, Dufour entre au séminaire de Langres qu'il quitte en 1791, au moment de sa fermeture. Il rejoint alors à Bar-le-Duc l'importante maison de commerce de Henri Gand qui avait épousé la cousine germaine de sa mère, Catherine Robert, situation où il peut développer des capacités de gestion et de comptabilité qui lui seront fort utiles. C'est à cette époque qu'il rencontre sa jeune cousine issue de germains, Catherine-Reine Robert, de dix ans sa cadette, qu'il épouse à Bar le 25 novembre 1797. Le contrat de mariage mentionne la dot de la mariée comportant terres et vignes d'une valeur de 20 000 francs. Les gains et épargnes du futur sont évalués à 12 000 francs, ce qui témoigne que Dufour avait déjà épargné depuis son entrée dans la carrière militaire, en 1793.

Miniatures représentant Gilbert Dufour et son épouse Catherine-Reine, coll. privée.

Le volontaire de 1793, le commissaire des guerres

Vient 1793 et Dufour, lieutenant de grenadiers de la garde nationale de Bar-le-Duc depuis le 10 novembre 1791, part avec le général Desprez-Crassier auprès duquel il occupe les fonctions de secrétaire. À vingt-quatre ans, le 8 septembre 1793, il est élu chef de bataillon des Volontaires de Bar. Une grave blessure l'atteint lors d'une affaire devant Bouillon, le 30 floréal II (19 mai 1794). Grièvement blessé, il reste à la tête de son bataillon. Il est alors affecté, le 17 messidor (5 juillet), comme adjoint provisoire, à l'état-major de la 1re division de l'Armée des Ardennes, puis, le 21 fructidor (7 septembre), nommé commissaire des guerres provisoire. Neuf mois plus tard, le 13 juin 1795, il est confirmé dans un corps qu'il ne quittera que quarante-quatre ans plus tard, en 1839. Mais que se passe-t-il en avril 1796, alors qu'il est à l'armée du Rhin ? Dufour est parti en permission et ne rentre pas, d'où une amusante supplique envoyée d'Anweiler le 8 floréal an IV (27 avril 1796), comportant une dizaine de signatures[5].

5. « Vous nous aviez fait espérer, notre cher commissaire des guerres, que votre absence ne dureroit pas plus de quinze jours, ou tout au plus trois semaines [...] L'intérêt de la troupe et de plus la tranquillité du quartier Général exigent que vous fassiez le sacrifice de venir partager notre demeure champêtre. [...] Nous ne sommes pas les seuls qui désirons votre retour : un assez bon nombre de scènes scandaleuses arrivées depuis votre départ ont fait dire à tout le monde : où est Dufour ? Enfin l'administration de la division n'est plus qu'une charrette embourbée qui ne veut plus marcher malgré les coups de fouets que nous appliquons à la Rosse qui est dans le timon. [...] Veuillez, nous vous en prions, faire taire tout sentiment qui pourrait vous éloigner de nous. »

Dès cette époque, Dufour témoigne, en effet, de son efficacité et de sa rigueur, de son sens de l'organisation et de son autorité naturelle, sans indulgence abusive, qualités qui le feront remarquer de ses chefs. Sa froideur et sa réserve déroutent parfois et il a pu susciter un jugement sévère comme celui qu'exprimera, crûment, un commissaire affecté à la Garde pour la campagne de Russie. François-Louis Le Maistre de Kergourio (1770-1812) écrit de Moscou à sa femme, le 16 octobre 1812 : « Nous avons pour ordonnateur en chef Dufour, homme le plus indéfinissable que de vie d'homme l'on puisse rencontrer, le cœur sec comme une pierre, égoïste jusqu'au superlatif, dur comme une enclume, brutal comme un âne, enfin un vrai bâton m... et l'on ne sait par quel bout le prendre. Aussi suis-je excédé de la Garde au-delà de toute expression. Cependant tu seras bien étonnée quand tu sauras qu'il ne veut pas que je le quitte et que je mange toujours avec lui à quelques absences près, après lesquelles j'ai voulu vivre avec un camarade. Jamais cela n'a pu tenir. L'on s'est boudé ; il est revenu au-devant de moi, tant y a que nous demeurons sous le même toit et que mes domestiques sont fondus dans la maison, ainsi que mes chevaux. Est-ce estime particulière que je lui aurais inspirée ? Je n'ai pas assez d'amour-propre. Est-ce pour avoir toujours sous la main quelqu'un qui puisse exécuter ses ordres ? Je n'en sais rien[6]. »

Parmi ses qualités reconnues, Dufour a toujours manifesté une attention particulière au bon fonctionnement des services de santé, domaine qui est le sien, lorsque chargé de la police supérieure de l'habillement et des hôpitaux de l'armée française en Helvétie. « Le général Massena me charge, Citoyen commissaire, de vous témoigner sa satisfaction pour votre zèle actif et vos précautions dans la journée d'hier devant Feldkirch. Vous n'avez rien oublié de ce qui pouvait intéresser le sort de nos blessés et les soins qui leur étoient dus. », lui écrit le 4 germinal an VII le général Rheinwald, sous-chef d'état-major. Le 29 germinal VII (18 avril 1799), il est félicité par Millet de Villeneuve, chef du Bureau des hôpitaux : « C'est aux mesures d'ordre et aux sages précautions que vous avez prises qu'est due la régularité du service hospitalier dans ces glorieuses journées. Je vous préviens que c'est avec bien du plaisir que je cède à la demande que m'a faite le commissaire ordonnateur de vous donner le témoignage de satisfaction que mérite la conduite que vous avez tenue. » Huit ans plus tard, l'on peut citer la lettre que le baron Larrey écrit après Eylau : « Il est vrai que nos transports se firent avec beaucoup de soins, chaque convoi était accompagné du nombre d'officiers de santé, de sous-officiers et de soldats infirmiers nécessaires pour donner en route, aux blessés, tous les secours dont ils avaient besoin. Leur gîte et leur soupe était préparés à l'avance, à chaque lieu de station, par des sous-officiers qui précédaient les convois. M. le commissaire ordonnateur Dufour, qui nous a secondés avec autant de zèle que d'activité pour toutes les opérations administratives, s'est acquis, dans cette circonstance, les plus grands droits à la reconnaissance de ces militaires[7]. »

Ses connaissances administratives et techniques sont vastes et il n'est donc pas étonnant que le décret du 22 mars 1805 prévoyant la composition de la commission chargée de préparer le nouveau code militaire, instance présidée par le comte Daru, ait prévu la présence de Dufour. Le 4 thermidor XIII (23 juillet 1805), le remerciant de sa lettre de félicitations pour sa

6. Lettre interceptée par les Russes durant la campagne de 1812.
7. Citée dans SOUBIRAN, André, *Le Baron Larrey*. Fayard, 1966.

nomination – il venait d'être nommé conseiller d'État et intendant général de la Liste civile – Daru lui rappelle au sujet du code : « Mon cher camarade, [...] Il s'agit maintenant de justifier cette faveur en terminant le grand ouvrage auquel vous coopérés. Vous sçavés combien il est avancé. Dans quelques jours toute la partie la plus pénible du travail sera terminée. Je vous engage bien à completter votre article des fourrages en m'envoyant la législation actuelle de ce service. Je devrois vous remercier dabord de l'analyse que vous avés faitte de l'adm.on antérieure, [...] Je vous embrasse. » De la même manière, il est, avec Bardin, major au 2e régiment de la garde de Paris, dessinateur, l'auteur du projet de règlement sur l'habillement des troupes d'infanterie présenté par le duc de Feltre, ministre de la Guerre, à la commission compétente du 2 au 11 décembre 1811.

Si, sans doute, Dufour a conscience de sa valeur, il ne dédaigne pas les recommandations. En pluviôse VII c'est le commissaire civil du gouvernement près l'armée française en Helvétie qui se prête au jeu. Le 7 thermidor XII (26 juillet 1804) il reçoit, au camp d'Outreau, cette lettre de Joseph, frère de l'Empereur : « J'ai reçu, Monsieur, votre lettre et l'État de vos services. Si je puis trouver l'occasion de les faire valoir je la saisirai bien volontiers comme je vous en ai donné l'assurance d'après tout le bien que l'on m'a dit souvent de vous. »

C'est à l'époque où il est au camp d'Ambleteuse que Dufour « commissaire des Guerres à la 3e Division du Camp de St Omer » reçoit « A Marquise pour le Camp d'Ambleteuse », le très curieux diplôme de la non moins curieuse et mal connue « Société des Gobemouches, séante à Paris, dans la boutique du Libraire Desenne, Palais ci-devant Royal, vis-à-vis le Café Valois ». Son admission, au titre d'Associé-Libre Correspondant, lui donne accès à la diète générale de Moncrabeau, et lui donne des capacités aussi variées que fantaisistes. Y est joint, sous la signature du baron de Crac, les « Lettres-Patentes de la très = véridique cour de Moncrabeau ».

L'ordonnateur de la garde impériale

En dépit d'une certaine concurrence, Gilbert Dufour est nommé, le 8 septembre 1805, commissaire des guerres de la Garde, puis, le 1er mai 1806, commissaire ordonnateur de la garde impériale, communément dénommé ordonnateur en chef. Il pourra écrire, plus de trente ans plus tard au maréchal Soult, ministre de la Guerre de Louis-Philippe : « Il est de notoriété publique, Mr le Maréchal, et il vous est connu plus que de personne aujourd'hui, que la garde impériale a composé plusieurs corps d'armée sous les ordres de plusieurs maréchaux de l'Empire, et sous le commandement direct de l'Empereur, et que seul j'ai présidé à son administration sans interruption durant onze années. » Il aurait pu ajouter que l'Empereur y attachait un prix particulier[8]. Il en évalue en 1812 la composition à quarante-six mille huit cent quatre-vingt-huit hommes (trente-sept mille deux cent douze d'infanterie, trois mille neuf cent quatre-vingt-deux de cavalerie, deux mille sept cent trente-huit d'artillerie et train, cent quatre-vingts sapeurs, mille dix marins, trois cent soixante-seize de gendarmerie, sept cent quatre vingt-huit d'équipages militaires et trois cent deux ouvriers d'administration), évaluation qui n'est pas loin de la réalité.

8. « Il faut ordonner à l'ordonnateur de la Garde de prendre pour dix jours de viande sur pied en partant toujours pour principe que la Garde est la troupe qui doit être la mieux traitée. » Varsovie, 27 janvier 1807.

GARONNE

M. Sans-Vérité disputant à M. de Crac le passage aux bords de la Garonne.

Patente de Menteur.

NOUS grand Archi-Chancelier de la Diète générale de Moncrabeau, et en cette qualité Haut-Justicier de la ville et faubourgs de Cracovie, contrôleur-général de toutes les vérités qui se disent en ce bas monde, Chef forcé de tous les Hableurs, Menteurs, Nouvellistes, gens sans occupation, et autres personnes désœuvrées qui s'exercent dans le bel art de mentir finement, sans porter préjudice à autres qu'à la vérité, dont nous faisons profession d'être ennemi juré, à tous ceux qui ces présentes Lettres verront, salut, joie, santé et surtout haine pour la vérité, avons reçu la très-humble supplication de plusieurs de nos Chevaliers et officiers de la Diète qui nous ont exposé que le Sieur

désirant d'être agrégé dans ladite Diète, s'exerçait depuis long-temps dans la noble profession de mentir, et qu'il y avait fait de si grands et de si rapides progrès, que dans peu il mériterait la réputation de modèle parfait en ce genre, à ces causes, enquêtes scrupuleusement faites des dispositions heureuses, des rares talens et des brillans succès dudit Sieur

Voulant seconder le pieux désir qu'il a de pouvoir mentir avec autorité, lui avons accordé et octroyé, et par ces présentes lui accordons et octroyons dès à présent la charge de grand Correcteur de toutes les vérités qui se diront en France, le recevons frère et Chevalier de l'ordre des vérités altérées, lui donnons de plus plein pouvoir d'y agréger, après un examen suffisant, toutes personnes qui se présenteront à lui, et de leur faire expédier provisoirement des Lettres signées de sa main, et scellées du petit sceau, à la charge par lui, d'envoyer un état à notre bureau, et de se [illegible]

pour son greffier du Sieur

dont la capacité nous est connue, pour, après un fidèle rapport, que nos Lettres du grand sceau lui soient expédiées, ce faisant, nous lui avons donné et lui donnons pour toujours plein pouvoir de mentir impunément dans sa jurisdiction, comme aussi dans tous les départemens, même dans les pays étrangers, et généralement dans tous les autres lieux deçà et delà des mers, où il se trouvera dépendant de notre Empire; et pour effet de l'exécution de nos Ordres, nous enjoignons à tous nos Sujets de le publier et reconnaître pour tel, afin qu'on n'en prétende cause d'ignorance, à peine, contre les contrevenans, d'être punis sévèrement suivant les Lois de la Diète: Car tel est notre plaisir.

Donné à Moncrabeau, en pleine Diète, sous le contre-scel de notre archi-chancelier, le

† BRISEVRAI, Archi-Chancelier,

SANS-VÉRITÉ, Contrôleur.

De par L'Archi-Chancelier,

CRAC, Secrétaire.

DIÈTE de MONCRABEAU.

LA DIÈTE GÉNÉRALE DE MONCRABEAU

A Monsieur

Nos Officiers et Commissaires au département des Mensonges, nous ayant fait savoir que depuis long-tems, vous vous étiez exercé dans l'Art noble de maltraiter toutes sortes de Vérités, de broder des récits, en augmentant et diminuant les faits qui arrivent dans ce Monde Terrestre; et que par des succès heureux, fruit d'une imagination féconde et brillante, vous étiez parvenu à inventer des Vérités qui n'ont jamais existées, à créer des Histoires qui, sans vous seraient restées éternellement dans le néant, et qu'enfin, après une multiplicité d'expériences réitérées plusieurs fois par jour, vous vous étiez déjà acquis en ce genre de littérature un nom des plus illustres; nous, toujours zélés à maintenir et accroître la haute réputation de notre ordre, en le remplissant de bons et fidèles Sujets, parfaitement convaincus des talens rares que la nature vous a si libéralement prodigués, en toutes sortes de mensonges, sans en être requis ni prié, avons jugé à propos de vous incorporer dans notre Diète; en vous recevant Frère bien-aimé, comme il paraît plus amplement par les Lettres-Patentes que nous vous envoyons; vous exhortant à persévérer toujours dans une si noble occupation, à y faire même des progrès rapides, à nous instruire, dans l'occasion, des Sujets qui, comme vous, pourraient faire honneur à notre Ordre, afin de les y incorporer s'ils le méritent.

A Moncrabeau,

Pour les Officiers Généraux de la Diète,

CRAC, Secrétaire

Lettre patente de menteur délivrée par la Diète de Moncrabeau, formulaire vierge, source Internet.

Si elle suscite quelques jalousies, sa nomination lui vaut les «compliments de la part des hommes les plus considérés, notamment des maréchaux Soult, Mortier, Davout». Ce dernier lui écrit, le 27 mai 1806: «J'ai appris avec bien du plaisir, Monsieur, votre nomination. Connaissant depuis longtemps votre amour pour votre état, votre zèle, votre activité, votre intelligence et votre probité, je n'ai pu voir qu'avec la plus vive satisfaction que vos services étaient récompensés et que vous occupiez une place qui me donnerait avec vous des relations qui me seront toujours très agréables en raison de vos qualités. Vous devez être d'autant plus convaincu de cette déclaration que je ne les prodigue pas.»

C'est avec cette lourde responsabilité que Dufour va accompagner la Garde et faire toutes les campagnes de l'Empire[9]. Marqué par la campagne de Russie, il écrira son histoire qui, sous le titre de *Guerre de Russie 1812*, ne sera publiée qu'en 2007[10].

À la chute de l'Empire, les services de Dufour apparaissent largement reconnus et récompensés. Il a figuré dans l'une des premières promotions de la Légion d'honneur, nommé chevalier le 15 messidor XII (4 juillet 1804) au camp de Boulogne et promu officier, le 15 mars 1813. Le 28 novembre suivant, Napoléon le nomme chevalier de l'ordre impérial de la Réunion.

9. Autriche et Prusse en 1806, Autriche, Prusse et Pologne en 1808, à l'armée d'Espagne en 1808 et 1809 et en Allemagne en 1809, Russie en 1812, Saxe en 1813 et France en 1814.
10. DUFOUR, Baron, *Guerre de Russie 1812.* Atlantica Séguier Éd., 2007. Préface de S.A.I la Princesse Napoléon; présenté par Jacques Perot.

Bureau des Dépêches.

N°.

Légion d'Honneur.

Paris, le 3 Messidor an 12.

Le Grand-Chancelier de la Légion d'Honneur,

A Monsieur Dufour Gilbert gn.al de Commission des Guerres, Membre de la Légion d'Honneur.

L'Empereur, en Grand-Conseil, vient de vous nommer Membre de la Légion d'Honneur.

Je m'empresse et je me félicite vivement, Monsieur, de vous annoncer ce témoignage de la bienveillance de Sa Majesté Impériale et de la reconnoissance nationale.

P. S. Je vous invite à prêter, devant le Président de la Cour ou du Tribunal les plus voisins, le Serment prescrit par la Loi, ou à m'envoyer, signé de vous, celui dont je joins ici les formules.

Je jure, sur mon honneur, de me dévouer au service de la République; à la conservation de son territoire dans son intégrité; à la défense de son Gouvernement, de ses lois et des propriétés qu'elles ont consacrées; de combattre, par tous les moyens que la justice, la raison et les lois autorisent, toute entreprise tendante à rétablir le régime féodal, à reproduire les titres et qualités qui en étoient l'attribut; enfin de concourir de tous mon pouvoir au maintien de la liberté et de l'Egalité.

Je le jure

Le Commissaire des Guerres

G. Dufour

15 mars 1813

21 juin 1804

Avis de nomination de membre de la Légion d'honneur, avis de nomination d'officier de la Légion d'honneur, formules de serment signées, source : base de données Léonore. Insignes de membre de la Légion d'honneur de la première distribution au camp de Boulogne (1804) et insigne d'officier 4e type, source : marché de l'art.

1re DIVISION.

LÉGION D'HONNEUR.

Paris, le 15 Mars 1813.

LE GRAND-CHANCELIER, MINISTRE D'ÉTAT,

A Monsieur Dufour officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'Empire, commissaire ordonnateur de la Garde Impériale.

L'Empereur et Roi, en Grand-Conseil, vient de vous nommer, Monsieur, Officier de la Légion d'honneur.

Je m'empresse de vous annoncer ce témoignage particulier de la bienveillance de Sa Majesté Impériale et Royale, et de la reconnoissance de la Nation.

Vu: Impr. au nom du Roi

GRANDE CHANCELLERIE.

1re DIVISION.

1er BUREAU.

ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.

FORMULE DU SERMENT.

Je jure d'être fidèle au ROI, à l'honneur et à la Patrie, de révéler à l'instant tout ce qui pourrait venir à ma connaissance, et qui serait contraire au service de Sa Majesté et au bien de l'État; de ne prendre aucun service et de ne recevoir aucune pension ni traitement d'un Prince étranger, sans le consentement exprès de Sa Majesté; d'observer les lois, ordonnances et réglemens, et généralement faire tout ce qui est du devoir d'un brave et loyal Chevalier de la Légion d'honneur.

A Metz le Premier Décembre 1816

Vu pour légalisation de la signature de M. Dufour

Napoléon par la Grâce de Dieu
Empereur des Français, Roi d'Italie,
Protecteur de la Confédération du Rhin,
Médiateur de la Confédération Suisse,
à tous présents et à venir Salut.

Lettres patentes confirmant le décret du 16 août 1813 qui a conféré le titre héréditaire de baron d'Empire à Gilbert Dufour, coll. privée. Armoiries : D'azur au chevron d'or accompagné en cœur d'un coq du même, surmonté d'une devise d'argent sommée d'une ruche d'or, accostée d'un soleil rayonnant du même, cantonné à dextre ; franc-quartier des barons tirés de l'armée, brochant au neuvième de l'écu ; pour livrées les couleurs de l'écu.

Insigne de chevalier de l'ordre impérial de la Réunion, source : marché de l'art.

À sa suppression, se pliant aux ordres du grand chancelier qui lui enjoint de renvoyer diplôme et décoration de la Réunion, il annote la demande[11]. Enfin, daté de Bautzen, le 16 août 1813, un décret impérial nomme Dufour baron de l'Empire. Les armes qu'il adopte, témoignage, parmi tant d'autres, de l'indigence fréquente de l'héraldique impériale, manifestent, par leur connotation apicole, de son attachement à l'Empereur, mais les abeilles, dont il avait sollicité la présence, lui sont refusées, car « réservées expressément à l'Empereur et à quelques grands dignitaires ». Conséquence de son entrée dans la noblesse impériale, Dufour reçoit du comte de Montesquiou, grand chambellan, le sésame pour les « Grandes entrées », daté du 16 décembre 1813. Les lettres patentes de sa baronnie, scellées du grand sceau de cire rouge, ne le seront que le 3 février 1814.

Décoration du Lys, source : marché de l'art.

Dernière marque de bienveillance, le 17 juillet 1810, Dufour est bénéficiaire d'une donation de quatre mille francs de revenus sur le domaine de Hanovre[12]. Il participe donc dès l'origine à la société particulière des donataires de 4e classe de Hanovre créée le 23 septembre 1810 sous la présidence du comte d'Hauterive. Celle-ci avait pour mission de surveiller l'administration de ses biens et d'en distribuer les revenus. Dès la première assemblée générale de trente-cinq membres, Dufour est élu membre de l'assemblée particulière par vingt-neuf voix sur trente-quatre et bien vite il est chargé de missions de contrôle de l'administrateur général de la société. La dernière assemblée particulière du mercredi 13 mars 1816 ne réunissait, dans le cabinet de d'Hauterive, que huit membres, dont Dufour, qui ne pouvaient que prendre acte de la suppression de la société décrétée le 29 novembre précédent.

Dufour suit l'Empereur à Fontainebleau où Napoléon le remercie personnellement de ses services. À la première Restauration, il est nommé par le Roi, par ordonnance du 18 juin 1814, « commissaire-ordonnateur de notre maison militaire ». Ses états de service, dressés sous le timbre de la Maison du Roi, précisent qu'il fut commissaire ordonnateur de la Garde jusqu'au 31 juillet 1814. Le 22 juin 1814, il reçoit l'autorisation de porter la décoration du Lys et, à la saint Louis, le 24 août, la croix de Saint-Louis.

Insigne de chevalier de l'ordre de Saint-Louis, source : marché de l'art.

Les Cent-Jours le voient reprendre ses fonctions auprès de l'Empereur qui lui laisse « plein pouvoir pour conclure tous les marchés nécessaires à la réorganisation de la Garde ». Il était à Waterloo[13] et suivit l'armée sur la Loire. C'est alors qu'il est nommé intendant de la IIIe région, à Metz.

De l'intendant militaire au notable messin

Mais, en 1816, surgit une affaire de fournitures de chevaux qui allait mettre Dufour en difficulté. Il avait, en 1813, passé un marché de chevaux pour la garde impériale avec un certain Dusseau. Au moment du paiement, alors qu'il aurait dû faire une retenue de dix-neuf mille cent francs pour retard dans la livraison, prenant en compte les difficultés que celui-ci avait éprouvées à se faire payer, il avait substitué au premier contrat un second plus favorable au

11. « Renvoi le 28 février, 1 décoration, 1 lettre du duc de Feltre, 1 lettre du G. chancelier ». À noter que jusqu'à son vol dans un coffre de la Société Générale, sa décoration était conservée par ses descendants. Avait-elle vraiment été renvoyée ?
12. Province de Celle, bailliage de Burgwedel, commune de Führberg.
13. La tradition familiale veut que, lors d'une revue, le Roi lui ait fait remarquer que son épée n'était pas réglementaire ; il aurait répondu « Sire, elle était à Waterloo ».

vendeur. Ce fait parut suffisamment grave pour entraîner sa mise à pied et, le 25 juin 1816, il reçut cette lettre du duc de Feltre, ministre de la Guerre : « Le roi ayant ordonné que vous seriez mis en non-activité, vous vous rendrez immédiatement dans le lieu de votre domicile habituel et légal. ». Mais c'est là que l'on voit s'agiter un réseau d'amitiés. « Il est indispensable que vous partiez au reçu de ma lettre pour vous rendre à Paris », lui écrit un correspondant non identifié qui paraît être Daru, qui lui propose même de l'héberger. « La personne que vous connaissez, (peut-être le général Ernouf), a parlé au Ministre et il l'a trouvé encore fortement indisposé contre vous au sujet de l'affaire de Dusseau. Il est revenu plusieurs fois à la charge mais inutilement. Cependant elle espère que votre présence ici et un entretien particulier qu'elle vous ménagera avec le Ministre le fera revenir sur votre compte. » Le 30 juin le général Ernouf auquel il a envoyé une note sur l'affaire le rassure : « Il est impossible que S. Exc. Le Ministre de la guerre ne vous rende pas justice, si vous pouvez parvenir à obtenir une audience particulière. J'ai cru devoir me borner à la solliciter, en faisant valloir les droits que vous avés à la bienveillance et à la justice du Ministre. » Finalement, une commission présidée par Tabarié, sous-secrétaire d'État à la Guerre, fut créée, qui, « tout en reconnaissant l'irrégularité de sa conduite pensa qu'il était à l'abri de tout soupçon, et qu'il n'avait été mû que par un principe de justice ». L'affaire se solda par « une lettre de réprimande très forte, pour s'être avisé d'un moyen subversif de tout ordre administratif, sous prétexte de rectifier un premier marché qui lui semblait onéreux au fournisseur » et Tabarié indiqua que « l'intention de Son Exc. était que Mr Dufour reprit l'administration de la 3e divon mre ».

Confirmé dans les fonctions d'intendant de la IIIe région militaire, Dufour s'installe définitivement à Metz. Il réside d'abord rue Mazelle, puis dans un hôtel entre cour et jardin qu'il loue, 38 rue Saint-Marcel. Il place alors en terres et biens fonciers une partie de sa fortune mobilière en achetant, le 10 décembre 1817, d'Antoine François, ancien juge de paix à Metz, la cense de Hagny, dans le canton de Conflans, alors en Moselle, domaine qui sera estimé, à sa succession pour la somme importante de cent vingt mille francs. Enfin, le 21 octobre 1821, il acquiert de Joseph-Pierre Collignon de Videlange, pour la somme de quarante mille francs, les château et domaine de La Ronde, à Devant-les-Ponts, admirablement situés sur les coteaux qui dominent la ville de Metz et entourés de vignes et de terres agricoles (« maison de maître, bâtiment en dépendant, jardins, prés, bois anglais, verger y attenant, vignes, pièces de terre, ... »). Son fils Gustave, qui avait suivi des cours de botanique au Jardin des Plantes, lors de ses études de droit à Paris, y développera vigne et arbres fruitiers.

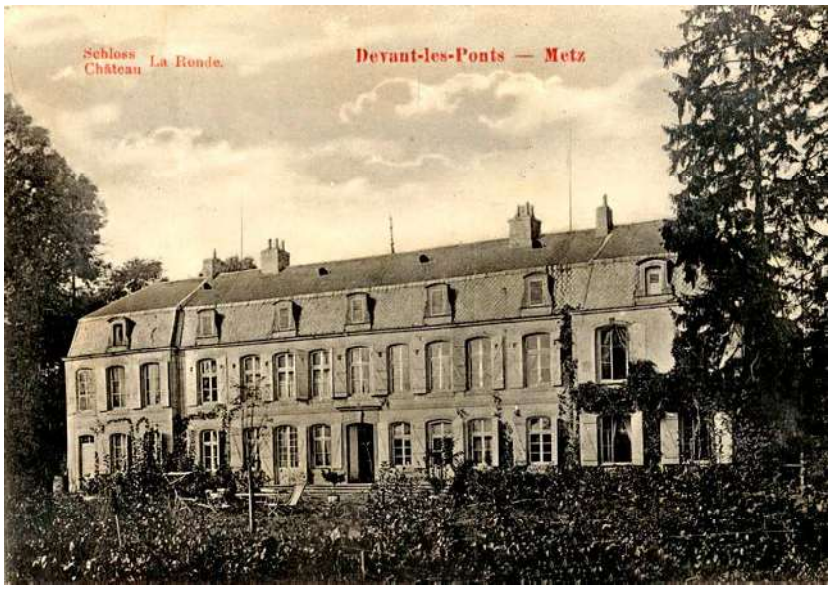

Château de La Ronde à Devant-les-Ponts, carte postale, fin du XIXe siècle.

Tableau des Services

de Gilbert Jean Baptiste, Baron Dufour Commissaire ordonnateur des Guerres, Chevalier de St Louis et Officier de la Légion d'honneur.

		Services			Pour Mémoire
		Années	Mois	Jours	
1792	Lieutenant de Grénadier à la Garde Nationale Parisienne.	"	"	"	Pour Mémoire
idem	Secrétaire du lieutenant général Despres = Crassier du au 9.bre 1792.	"	"	"	id.
1793. à	Chef de Bataillon de Barle Duc du 9.bre 1792 au 7 Septembre 1794.	"	11	28	
1794. à 1800.	Commissaire des Guerres de 2e Classe du 7 bre 1794 au 13 Janvier 1800	5	4	6.	
à 1805	Commissaire des Guerres de 1re Classe du 13 Janvier 1800 au 8.bre 1805	5	7	25.	
à 1806	Commissaire des Guerres de la Garde du 8. Septembre au 1er Mai 1806.	"	7	23.	
à 1814	Commissaire ordonnateur de la Garde du 1er Mai 1806 au 18 Juin 1814	8	1	18.	
à 1815	Commissaire ordonnateur de la Maison militaire du Roi du 18 Juin 1814 au 21 avril 1815	"	10.	3	
à 1816	Lettres de Service Provs. pour la Garde du 21 avril a continué des fonctions pour la Maison militr et la Garde				
	Commissaire ordonnateur de la 3e Division Mre à Metz le 20 Septembre 1815. Ses lettres renouvellées le 5 Août 1816 au 1er Decembre même année	1	7	9.	
		23	2	22	

En fonctions à Metz au 1er Decembre 1816.

Campagnes

Année	
de 1792	à l'armée du Centre
de 1793	à l'armée des Ardennes
de 1794	Idem de la Moselle
de 1795	Idem du Rhin & Moselle
de 1796	Idem du Rhin
de 1797	aux Armées d'Allemagne et d'Helvétie
de 1798.	aux Armées d'Helvétie et du Danube
de 1799	à l'Armée du Rhin
de 1800.	— Idem — Idem
de 1803	au Camp de St Omer
de 1804	— Idem — Idem
de 1805	— Idem & grande armée en Autriche
de 1806	— Grande armée en Autriche et en Prusse
de 1807	— Idem — en Pologne
de 1808	Armée d'Espagne
de 1809	Armée d'Espagne et d'Allemagne
de 1812	Grande armée en Russie
de 1813	Idem — en Saxe
de 1814.	Campagne de France.

Certifié par Nous Commissaire ordonnateur de la 3ème Div.n militr.e

Metz le 1er Decembre 1816.

Dufour

Imprimeur-Lithographe

État des services de Gilbert baron Dufour, source : base de données Léonore.

Ce conseiller à la Cour de Metz, outre des recueils juridiques, publiera des ouvrages de sylviculture dont *La taille des arbres fruitiers mise à la portée des gens du monde*.

Parmi les grands serviteurs de l'Empereur dont Dufour fut proche, le comte Daru mérite une mention spéciale. Les rapprochent certainement un sens développé de l'administration, mais aussi une grande culture classique et historique. Daru lui offre, d'ailleurs, son *Histoire de Venise* en huit volumes, parue en 1823. Leurs liens seront suffisamment étroits pour que Daru accepte d'être parrain de Lucile Dufour, baptisée à Saint-Thomas d'Aquin, le 6 avril 1812. Élève de l'École d'artillerie de Metz, en 1828, son fils aîné, Napoléon Daru, futur ministre des Affaires étrangères de Napoléon III et membre de l'Institut, sera fréquemment reçu chez les Dufour. Il écrit à son père, peu après son arrivée à Metz : « J'ai dîné hier chez M. Dufour qui m'avait engagé ainsi que M. Guillaumin. C'est une famille charmante que celle de M. Dufour ; sa femme est excellente et ses filles élevées à merveille ; on y parle bien souvent de vous, du plaisir que l'on aura à vous voir venir dans ce pays-ci, et de l'accueil que l'on veut vous y faire. Votre filleule a fait une tapisserie pour les meubles que l'on destinait à votre chambre. [...] »

Insigne de commandeur de la Légion d'honneur, Restauration, source : marché de l'art.

Pragmatique, Dufour est loyal vis-à-vis du gouvernement de la Restauration. Il prend part à la souscription pour le rétablissement de la statue de Henri IV sur le Pont-Neuf. « Il est dévoué à S.M. et à son auguste dynastie » indique le 30 juin 1821 le général Ernouf, commandant la 3e division militaire, en un jugement sans doute convenu. Le 24 novembre 1821, il est promu au grade de commandeur de la Légion d'honneur. Prudent, ce libéral n'avait guère participé à la vie publique à Metz, sinon pour soutenir, dès 1817, l'enseignement mutuel. Cette période est celle où il se replonge dans les livres. Aimant beaucoup les auteurs anciens, il profite des études de son fils pour traduire le *De oratore* de Cicéron.

Mais les années 1820 seront principalement celles de la rédaction de sa *Guerre de Russie* qui reste son œuvre majeure. Véritable histoire de la guerre, une « révélation » a dit Jean Tulard, l'ouvrage témoigne du sens de l'observation comme de la liberté de jugement de son auteur. Quelques scènes l'y voient apparaître personnellement, mais il n'y cite jamais son nom, se contentant d'indiquer sa fonction. Ici, entrant dans Moscou pour un repérage, ce sont « le comte Daru et l'ordonnateur de la Garde, presque seuls au milieu de cette immense cité ». Là, nous voyons la lutte pour sauver du feu la maison « d'un des premiers médecins de la ville », sur le boulevard occidental où il s'était installé, et il précise qu'il en a sauvé les objets précieux qu'il a fait remettre à un ecclésiastique ami de la famille. Pour l'anecdote, il raconte comment le duc d'Abrantès et lui-même, à Dorogobouj, échappèrent à l'incendie de la ville[14]. Rappelons que pendant la campagne, il « perdit tous ses domestiques ainsi que les secrétaires qui l'accompagnaient, à l'exception d'un seul », et qu'à

14. « Le général et moi nous courûmes à nos chevaux et nous dirigeâmes au galop entre le château et les décombres enflammés de l'église [...] C'était la seule voie qui nous restait et, quelques minutes plus tard, elle nous aurait été fermée. »

Vilna, « il ne put les décider à aller plus loin : leurs forces et leur moral étaient épuisés ; il dut songer à son salut personnel, et à trois heures du matin, il sortit seul et à pied de cette ville malheureuse[15]. » Comment ne pas citer, enfin, ce portrait si joliment balancé qui oppose Murat à Davout et témoigne de la qualité de sa plume : « Sybarite au sein de ses palais et jusque sous son pavillon, fastueux et théâtral jusque dans les champs du combat, Murat ne faisait la guerre qu'en face de l'ennemi, n'était tenace que dans l'action, ne faisait d'ailleurs nul compte de sa vie dans la mêlée, non plus que de celle des autres, en quittant la partie dès qu'elle n'offrait plus de laurier à cueillir. Davout, austère, toujours empreint de la rudesse des camps, le même aux Tuileries et dans les batailles, ne s'exposait et n'exposait les siens qu'à d'utiles dangers. Il préparait et consommait un succès, prévoyait et amortissait un revers, prenait racine sur un terrain et ne s'éloignait que le dernier, quand tous les devoirs étaient satisfaits. »

Il publie par ailleurs en 1833, chez Dosquet à Metz, un *Mémoire sur les moyens d'améliorer la race des chevaux en France* où il appelle l'attention du gouvernement sur l'état des races des chevaux et propose des mesures propres à les améliorer[16].

Est venu le temps d'établir ses enfants. Le 12 octobre 1829, sa fille Adèle épouse Paul-Joseph Ardant, polytechnicien, officier du génie, fils d'un maréchal de camp du génie, dont ils eurent Pauline (1831-1843) et Gilbert (1835-1854), mort pendant sa scolarité à l'École polytechnique. Son fils Gustave, alors auditeur à la Cour de Metz, épouse, le 26 mai 1831, Emmeline Jacquinot[17].

Avec l'avènement de la monarchie de Juillet, à laquelle il se rallie, Dufour va s'impliquer fortement dans la vie publique de Metz et de la Moselle, se situant en dehors des deux courants messins, le mouvement républicain, fort vigoureux au début des années 1830, et le courant légitimiste. Dès 1831, il est conseiller municipal de Metz. Dans le même temps, à la suite de la promulgation de la loi de 1833, il est élu membre du conseil général de la Moselle (Metz I) et, dès la session de 1834, élu président et le restera jusqu'à sa mort.

Le conseil municipal étant le théâtre de vives tensions, le préfet, cherchant un maire de consensus et constitutionnel, propose le nom de Dufour au ministre qui répond dans une lettre manifestement destinée à lui être montrée : « Le Baron Dufour rendrait à la cause de l'ordre, à la monarchie constitutionnelle, un véritable service que le gouvernement saurait apprécier. Déjà cet officier général est sur la ligne des citoyens notables susceptibles d'être appelés à la pairie ; ce nouvel acte de dévouement le rapprocherait de cette éminente dignité. Le roi qui le connaît personnellement attache une haute estime aux services de la nature de celui que je réclame de M. le Baron Dufour, au nom de l'intérêt public. » On lui précise, toutefois, que « sa nomination immédiate à la pairie serait mal vue de l'opposition à qui elle ferait l'effet d'un marché ».

15. VERRONNAIS, François. *Almanach du département de la Moselle pour l'année 1941.*
16. Il y prend nettement position contre les suggestions présentées à cet égard par le duc de Guiche.
17. Fille de René-Nicolas Jacquinot, sous-préfet de Sarreguemines puis secrétaire général de la Moselle, chevalier de la Légion d'honneur, de Sainte-Anne de Russie et du Mérite civil de la Couronne de Bavière, et petite-fille, du côté maternel, d'un ancien préfet de l'Empire, le baron Pougeard du Limbert.

En revanche, le 20 octobre, il est élevé à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur. Il est nommé maire de Metz par ordonnance royale du 23 décembre 1839. Ses adjoints appartiennent au tiers parti. Son discours de prise de fonction est salué : « Les sentiments élevés, l'esprit de conciliation dont ce discours est la parfaite expression, ont trouvé une vive sympathie dans le sein du conseil municipal. » C'est tout naturellement qu'au renouvellement de 1840, une ordonnance royale du 5 octobre le maintient en charge. Soulignons qu'il assainit la gestion et pacifia les conflits partisans au sein du conseil.

Le maire ne se prive pas de donner conseils et avis et de se faire moralisateur. Aux élèves des écoles municipales recevant des livrets de caisse d'épargne offerts par le duc d'Orléans : « L'ambition la plus salutaire, c'est celle de devenir le premier dans l'état où on est placé. [...] Puissent-ils se persuader que l'artisan utile dont la pratique est éclairée par une instruction suffisante, est, dans l'estime des honnêtes gens, placé fort au-dessus de ces hommes, comme il y en a malheureusement beaucoup à notre époque, qui encombrent les antichambres des dépositaires du pouvoir pour y mendier des emplois que l'on refuse à leur nullité orgueilleuse. » À la garde nationale nouvellement réorganisée, il s'adresse le 7 juin 1840 : « Je suis heureux et fier d'avoir à consacrer votre réorganisation : c'est dans les rangs de cette milice citoyenne qu'il y a cinquante ans j'ai reçu les premières leçons et les premiers exemples de l'amour de l'ordre, du respect des lois et du dévouement à la patrie », saluant « ce trait d'union entre les différentes classes de la population, le gage de la paix publique. » Le 12 septembre 1841, le discours prononcé lors de la distribution des prix aux élèves des écoles municipales est sur le même ton : « Éclairés par le flambeau de la religion dans la connaissance d'un Dieu très-grand, très-bon et unique, *Deus optimus, maximus*, nous avons moins à rechercher son essence qu'à méditer sur ses perfections, pour nous en rapprocher autant qu'il est donné à notre faiblesse [...] La conservation de la société est le principe, le but et la nécessité de tous les arts ; voilà pourquoi le travail est partout honoré, et la paresse partout flétrie. » Ce côté moralisateur de notable attaché au gouvernement du roi en fait la cible des élèves de l'école d'application d'artillerie et du génie. Ils chahutent le maire au théâtre et, le 22 août 1840, le baron Achard, lieutenant général, commandant la IIIe division militaire lui écrit que « concernant le tapage qui a eu lieu avant-hier au spectacle où les élèves de l'école d'application ont tenu des propos plus qu'inconvenants sur le maire de Metz », il est « disposé à punir si on lui indique les auteurs ». « À classer », apostille Dufour.

Maire de Metz, il s'est rapproché de la pairie. « Hier soir 25 Xbre 1841, le télégraphe nous a appris la nomination de mon père à la pairie. Je vois avec bien de la peine mon père s'en aller à Paris. La seule idée qui me console un peu c'est que son amour-propre est satisfait. », peut écrire son fils Gustave. *Le Constitutionnel*, journal gouvernemental, commente, le 29 décembre : « Aucune des nominations à la pairie n'est justifiée par de plus éclatants services que celle de M. Dufour. M. Dufour était commissaire ordonnateur en chef de la garde impériale et il l'a accompagnée sur tous les champs de bataille qu'elle a remplis de sa gloire. Napoléon le regardait comme le plus habile et le plus intègre des administrateurs. » À Metz, c'est un événement et, toujours Gustave, de décrire les réactions : « La nouvelle de l'élévation de mon père à la dignité de pair de France s'est répandue avec une rapidité extraordinaire.

M. Germeau, le Préfet, qui a mis tant de zèle à cette affaire, l'a communiquée le soir même du 25 Xbre à toutes les personnes qu'il voyait au spectacle. Dès le lendemain, le conseil général (réuni extraordinairement sur le chemin de fer de Paris à Strasbourg) venait le féliciter ; il en a été de même du conseil municipal. Lundi 27, la garde nationale est venue à son tour, les écoles, le corps académique, le corps des ingénieurs, le corps des officiers du génie attachés aux fortifications et un grand nombre de fonctionnaires et de simples citoyens se sont aussi présentés. »

Tout au long de ces années, les épreuves l'ont atteint. C'est d'abord la mort d'une « fièvre pernicieuse » au château de La Ronde, à l'âge de dix-neuf ans, de sa fille Lucile, le 21 septembre 1831, puis celle de son épouse, le 6 mars 1835. Sa dépouille mortelle fut ramenée dans le petit cimetière de Plappeville, paroisse de La Ronde, où avait été inhumée Lucile. « Notre pauvre Maman, écrit Gustave, a puisé un nouveau courage dans les secours que lui a offerts la religion [...] Il était impossible d'être meilleure que notre mère... »[18] Ce sera enfin, le 3 juillet 1841, la disparition d'Adèle Ardant, perte d'autant plus ressentie par Dufour que sa fille et son gendre partagent avec lui l'hôtel de la rue Saint-Marcel.

Pendant longtemps, il était resté en excellente santé. « La vue de mon père, qui est bien conservée, a dû fortifier le roi dans le désir de le laisser le plus longtemps possible en activité de service », écrit Gustave en novembre 1836, en rappelant : « Déjà l'année dernière Louis-Philippe l'a rayé d'une liste d'intendants qu'on voulait mettre à la retraite[19]. » Mais c'est en février 1842 que ce que l'on crut être « une affection catarrhale » devint une maladie très grave. « Après avoir été alité 6 à 7 jours, mon père a cessé de vivre. Durant ce temps, tout en se considérant comme plus malade qu'on ne l'avait d'abord cru, il n'a pas dit un seul mot qui annonçât l'idée de la mort, et nous avons réussi à ne rien faire qui éveillât cette idée. M. l'abbé Matte a été appelé lorsqu'il n'avait plus que quelques instants à respirer.

Tenue de pair de France à l'époque où Gilbert, baron Dufour, a été nommé à la pairie. Source : www.senat.fr.

18. « Elle n'avait jamais eu l'idée de mal faire et elle ne soupçonnait pas le mal chez les autres, écrit Gustave. Elle causait très facilement et sa conversation très attachante plaisait surtout par les sentiments de bienveillance qu'elle inspirait. Ma mère aimait peu la société et s'était consacrée aux soins de son ménage et de ses enfants. Elle avait inspiré à mon père un grand respect. [...] Elle donnait beaucoup aux pauvres et ne craignait pas de causer avec eux pour les consoler et leur donner des conseils sur leur santé ou sur leur conduite. »

19. Son fils ajoutait : « On a généralement trouvé mon père peu changé. J'étais disposé à croire que c'était de la politesse de salon, mais j'ai vu avec plaisir que j'étais dans l'erreur. Lorsque nous visitions la Madeleine, le concierge, ancien boulanger dans la garde impériale a demandé à mon père s'il n'était pas l'ancien ordonnateur de ce corps d'armée et cependant il n'avait pas vu mon père depuis 1809. »

Son pouls diminuait sensiblement. Il est mort dans les bras de ce vénérable ecclésiastique, lorsqu'il venait d'achever de répondre avec netteté mais d'une voix très faible aux questions qu'il lui adressait. »

Post mortem

Le déroulement de ses obsèques, célébrées le dimanche 13 mars à la cathédrale qui se révéla trop petite, témoigne de l'émotion des Messins avec, appelée par le tintement de la Mutte, « cette foule immense qui se pressait de toutes parts pour rendre un dernier hommage au premier magistrat de la ville » et du rituel de ce type d'événements, avec un très long cortège « ouvert par la garde nationale à cheval, suivie de deux légions d'infanterie et l'artillerie de la Garde, les Frères des écoles chrétiennes, les maîtres des écoles municipales et leurs élèves, les orphelins et orphelines, ces dernières conduites par les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, le corps des sapeurs-pompiers formant haie près du char funèbre. Sur le cercueil étaient déposés les insignes de grand officier de la Légion d'honneur et l'uniforme de maire. Les coins du poêle étaient tenus par le lieutenant-général Jacquinot, pair de France, Germain, premier adjoint au maire de Metz, François, colonel de la garde nationale et Lapique sous-intendant militaire. Suivaient alors la famille, une députation de la cour royale en robe noire et du tribunal, le lieutenant-général et son état-major, le préfet, les corps constitués, fonctionnaires des différentes administrations, une foule de citoyens... » Quatre discours furent prononcés sur sa tombe au cimetière de l'Est, par le préfet Germeau, le 1er adjoint Germain, le sous-intendant Desrives, le conseiller Woirhaye.

À l'actif d'une succession estimée à 325 766,71 francs, on trouve principalement le château et domaine de La Ronde estimés 80 000 francs, le double de son prix d'achat en 1821, la cense de Hagny, estimée 120 000 francs, vingt actions de la Banque de France évaluées 31 784,55 francs, des inscriptions de rente sur l'État pour 8 618,40 francs. Le mobilier de Metz et de La Ronde est estimé 23 166,15 francs. Dans sa chambre tendue de rouge, un portrait de Napoléon, modeste lithographie anglaise, estimé 8 francs. Autre témoignage d'attachement à l'Empereur, non cité, mais évoqué dans le journal de sa petite-fille, Laure : « Nous avons dîné dimanche chez mon bon papa Dufour qui a bien voulu nous montrer la mécanique. Le spectacle se composait de la vue du port de Cherbourg avec les frégates *La belle poule* et *La favorite* et du convoi des funérailles de l'Empereur aux Champs-Élysées. »

Plusieurs milliers de volumes constituent sa bibliothèque. Les goûts de l'ancien élève du collège de Chaumont s'y manifestent, avec des classiques grecs et latins particulièrement nombreux. En histoire, on relève des ouvrages sur de nombreux pays ; signalons le *Mémorial de Sainte-Hélène*, de même que *l'Écho de Sainte-Hélène* d'O'Meara. Citons quelques militaria, peu nombreux, outre les vies de Villars et de Turenne, les *Grandes opérations militaires* de Jomini, *Victoires et conquêtes des Français,* une *Histoire générale des insurrections militaires de la France*, le *Dictionnaire des sièges et des batailles*, les *Considérations sur l'art de la guerre* de Rogniat... ainsi que la *Campagne de Russie* de Ségur, enfin douze cartons

renfermant des cartes de géographie, et quelques ouvrages relatifs à la religion, treize livres de piété et les vingt-huit volumes des *Anecdotes ecclésiastiques*.

Alors que le baron Dufour n'avait été maire que pendant guère plus de deux ans, le conseiller Prosper Billaudel proposa de faire exécuter un médaillon en marbre à son effigie pour rejoindre ceux d'illustres Messins installés en 1779 dans le salon d'honneur de l'hôtel de ville. « Il dit que M. Dufour a donné des exemples dont il faut transmettre le souvenir aux générations futures, et après avoir rappelé qu'il fut à Metz l'un des fondateurs de l'enseignement mutuel, il insiste sur ce que, comme maire, il ne s'est jamais séparé de la garde nationale, n'a jamais été divisé avec le conseil municipal et rappelle qu'au mois de septembre 1840, lorsque l'honneur et la paix du pays paraissaient menacés, il est allé, mettant la main sur la garde de son épée, faire connaître aux représentants du pouvoir les généreuses dispositions des citoyens à la tête desquels il marchait. » La sculpture est due au ciseau d'Antoine Etex (1808-1888).

À Metz, le nom de Dufour est celui d'une rue, près de l'emplacement de La Ronde, ainsi que d'un stade. Sa ville natale de Chaumont donna également son nom à la rue Corgebin, où se trouve sa maison natale, sur laquelle fut apposée une plaque. En 1851, Gustave Dufour y fonda, en souvenir de son père, deux prix de quarante francs « destinés au jeune garçon et à la jeune fille jugés les plus dignes parmi les enfants peu aisés des écoles primaires de cette ville », et en 1866, un portrait de lui fut placé dans l'hôtel de ville de sa ville natale.

La publication de *Guerre de Russie 1812*, œuvre majeure de Dufour, désormais accessible, vient projeter sa mémoire dans le troisième millénaire. Comme l'a écrit S.A.I. la Princesse Napoléon dans sa préface à cet ouvrage : « Ainsi renaît, à travers les pages de ses mémoires, la personnalité jusqu'à ce jour méconnue d'un serviteur de l'Empire. » L'imprimé qui, avec les archives, constitue la garantie véritable de la pérennité, contribuera, n'en doutons pas, à garder désormais plus vivant le souvenir de ce grand serviteur de son pays. ■

Médaillon en marbre de Gilbert, baron Dufour, par Antoine Etex, ornant le grand salon de l'hôtel de ville de Metz.